## **SAINT-HÉLEN**

# **CONSEIL.** Un accueil de loisirs commun avec Pleudihen et La Vicomté

Jeudi, les élus ont présenté la mutualisation des Accueil de Loisirs Sans Hébergements de la commune avec Pleudihen-sur-Rance et La Vicomté-sur-Rance.

Parmi les points importants du conseil municipal de jeudi 9 mai, la mutualisation des ALSH des trois communes voisines. Envisagée depuis de nombreux mois, elle devient effective après les réunions menées entre les responsables et élus attachés au secteur de l'enfance.

#### **L'organisation**

Côté organisation, pour l'accueil journée, un site d'accueil principal, celui de la Vicomté.

Pour les parents qui fréquentent l'avant journée, c'est-à-dire la garderie, qui ouvre ses portes de 7 h 30 à 9 h le matin, deux sites d'accueil sont prévus à la Vicomté et à Pleudihen (idem pour la garderie du soir qui se tient de 17 h 30 à 18 h 45).

Pour ces deux sites, il est prévu de mobiliser deux personnes dans chaque accueil en fonction du nombre d'enfants et des horaires d'arrivée et de départ de ceux-ci. Ainsi, pour le matin, une personne sera présente in situ de 7 h 30 à 9 h et une seconde de 8 h à 9 h. En soirée, même procédé, une personne sur place de 17 h 45 à 18 h 45 et une seconde de 17 h 15 à 18 h 00.

La commune de Pleudihen sur Rance possédant un car, celuici partira avec les enfants et les animateurs de Pleudihen pour se rendre à la Vicomté.

#### Le calendrier

Cette mutualisation prendra

effet sur le temps des vacances scolaires et mercredis mais hors mois de juillet 2019. En effet, comme les années précédentes, cet été (9 juillet- 3 août) et pour la dernière fois, l'ALSH sera mis en place en partenariat avec la seule commune de la Vicomté sur Rance.

#### Combien

Du côté de la participation financière des familles, six barèmes sont mis en place en fonction des quotients familiaux établis par la Caisse d'Allocations Familiales. Les tarifs sont disponibles en mairie.

### **Autres points**

Subventions aux associations.

Peu de changement par

rapport à 2018, on relève un plus pour l'association Evasion Hélénaise (moto) qui passe de 175 € à 775 €. Cela s'explique par l'organisation de l'événement Enduro. Une nouvelle association a fait son apparition sur le sol communal : l'Amicale Motocycliste Familiale Côtes d'Emeraude. Essentiellement des Side-Caristes, elle a organisé il y a peu, une journée baptêmes pour les novices et va ancrer son domicile définitif à Saint-Hélen. Cent euros ont été versés à cette association pour lui permettre de se poser tranquillement. Enfin, l'association pleudihennaise Soleil et Sourire recevra cette année 100 € au lieu de 50 en 2018. L'ensemble des subventions distribuées aux associations communales et extra-communales s'élèvent à 5 375 € pour 2019.